



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 juin 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 417-01-2026 modifiant le règlement numéro 417-2025 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un lot ou un immeuble sur le territoire de la Ville de Rigaud, de façon à :

- Ajouter une fin municipale, et ce, afin de favoriser le développement économique sur le territoire de la Ville.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la ville de Rigaud.

Donné à Rigaud ce 18 juin 2026.

Vanessa Beaulieu
Greffière adjointe

- ☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- ☐ Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- ☐ Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- ☐ Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

